

Délibération n°2026-01-29-006

## Le conseil d'administration de l'université du Mans

Séance du 29 janvier 2026

### II. Délibérations, informations et débat d'orientation générale

#### 2.2.4 – Ouverture du diplôme universitaire de rudologie « Dynamiques sociales et acteurs de l'économie circulaire » (DYSAEC)

##### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;*
- VU le vote unanimement favorable des membres de la commission de la formation et de la vie universitaire, réunie en séance le 15 janvier 2026, 2026 et portant sur la création des diplômes universitaires : Matières et Filières de l'Economie Circulaire (MAFEC) et Dynamiques Sociales et Acteurs de l'Economie Circulaire (DYSAEC) ( la délibération n°CFVU 2026\_01\_15 /07 );*
- VU les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

##### APRES EN AVOIR DELIBERE,

**Approuve avec 0 abstention, 24 voix pour et 0 voix contre,** l'ouverture du diplôme universitaire de rudologie « Dynamiques sociales et acteurs de l'économie circulaire » (DYSAEC). Le détail est annexé à la présente.

Membres en exercice: 36

Quorum: 18

Membres présents: 18

Membres représentés: 6



Le Mans, le 9 février 2026  
La présidente de l'Université

Delphine LETORT

*Délibération transmise au Rectorat de Nantes et publiée sur le site de l'université du Mans le*

## **DELIBERATION**

### **De la Commission de la Formation et Vie Universitaire**

∞ Séance du 15 janvier 2026 ∞

**Création Diplômes Universitaires : Matières et Filières de l'Economie Circulaire (MAFEC) et Dynamiques Sociales et Acteurs de l'Economie Circulaire (DYSAEC)**

**LE MANS UNIVERSITÉ**  
**(Document en annexe)**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (C.F.V.U.),**

- VU** le code de l'Education et notamment son Art. L712-6-1
- VU** la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche, et notamment son article 116
- VU** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration, réuni en séance le 12 Octobre 2017,

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,**

- **Adopte à l'unanimité : 20 POUR 0 CONTRE 2 ABSTENTION (s)**

Le Mans, le 15 janvier 2026,

La Présidente de l'Université du Mans,  
Delphine Letort,





Le Mans, le 11 décembre 2025

**DÉLIBÉRATION N° 3  
DU CONSEIL PLENIER D'UFR  
LETTRES LANGUES ET SCIENCES HUMAINES**

Séance du 11 décembre 2025

Le Conseil d'UFR,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité, (21 voix pour, 0 contre, 0 abstention) l'ouverture à la rentrée 2026 du D.U. de RUDOLOGIE :

MAFEC (MATières et Filières de l'Économie Circulaire)



**Le Doyen de l'UFR Lettres,  
Langues et Sciences Humaines**

**M. Reza MIR SAMII**